

CROISADE CONTRE L'EXCISION ET LES MUTILATIONS GÉNITALES

Le Cbdh plaide pour le vote d'une loi spécifique pour la répression

Malgré les campagnes de sensibilisation, le phénomène de l'excision et des mutilations génitales féminines continue. C'est pourquoi, la Commission béninoise des droits de l'homme (Cbdh) opte pour l'application effective des textes qui existent et surtout pour le vote par l'Assemblée d'une loi spécifique pour la répression pénale.

Edgar GNIMAVO

Le phénomène de l'excision et des mutilations génitales féminines continue de défrayer la chronique. C'est pour en avoir le cœur net que la Commission béninoise des droits de l'homme (Cbdh) a dépêché une commission d'enquête dans le département de l'Atacora, principal fief du phénomène.

En collaboration avec l'Association des femmes juristes du Bénin (Afjb) et avec l'appui du

ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité, cette commission a sillonné les localités de Péporiyakou (Natitingou), Firou (Kérou), Tora (Tanguiéta), Tampégré (Toucountouna) et Boro (Kouandé) où les fillettes, les femmes adultes et même en état de grossesse sont victimes de l'excision.

Aux termes de l'enquête, la commission a estimé que l'éradication de la pratique de l'excision des femmes sur le territoire national est d'une impérieuse nécessité. La répression n'est certes pas une panacée mais l'application de la loi doit contribuer à la disparition de la pratique des mutilations génitales féminines (voir encadré).

En effet, la majorité des victimes subit cette pratique à cause de la pression communautaire, culturelle ou coutumière. Mais le souci du respect des traditions ne saurait être une excuse à l'inaction et à l'impunité. C'est pourquoi, il est important de sensibiliser et d'informer par tous les moyens les populations concernées de l'illégalité de cet acte et de ses conséquences nuisibles sur



Une lutte sans relâche pour Claire Ayémoussa

la vie des victimes. Pour ce faire, le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité, les associations particulièrement celles des femmes béninoises qui s'appliquent à sensibiliser les populations cibles doivent être accompagnées et soutenues par les médias, notamment les organes de presse d'Etat et les pouvoirs publics dans leurs activités.

Par ailleurs, la commission recommande que le gouvernement renforce les activités de sensibilisation du Mfpps et apporte son soutien aux associations qui s'engagent dans la lutte contre ce phénomène. Elle exhorte les ministères de la Justice, de la Santé et de l'Intérieur à s'impliquer dans la sensibilisation et la vulgarisation des textes au sein des populations de nos villes et campagnes. La commission invite le ministre de la Justice à instruire le Procureur général près la Cour d'Appel de Cotonou afin que les parquets fassent preuve de plus de rigueur dans l'appréciation de ces faits et l'application des textes.

Enfin, la commission recommande que l'Assemblée nationale adopte au plus vite une loi spécifique pour la répression pénale de l'excision et les mutilations génitales féminines.

LATRINES SUR PILOTIS

Une bouffée d'oxygène pour les populations riveraines

Eric N. HOUNSOU (P.v)

Il est loisible de constater aujourd'hui que la plupart des maisons, des quartiers et villes de Cotonou abrite au moins une latrine pour le bien-être des populations. Cela participe du développement de la nation. Malheureusement, certains propriétaires des maisons ne sont toujours pas en mesure de pourvoir à leurs locataires une latrine décente.

Pour remédier à cet état de choses, certains groupes se forment pour construire des formes de latrines en bois sur la côte lagunaire. Les populations concernées sont celles qui sont riveraines. Les quartiers de ville comme Midombo, Agbato, Yénawa, Gankpodo sont notamment les cibles de ces activités.

Chaque soir et chaque matin, une foule d'individus, papiers hygiéniques en main, défile vers ces nouveaux lieux d'aisance, moyennant une modique somme de vingt-cinq francs.

Ces nouveaux modes d'aisance rendent un service louable à ces populations. Mais le moins qu'on puisse dire est que, malheureusement, les usagers de ces latrines sont confrontés régulièrement à de graves difficultés. En effet, du fait de l'effectif élevé d'hommes et de femmes qui fréquentent ces lieux, certains sont obligés d'attendre leur tour quand bien même s'ils sont pressés. En outre, ces services n'étant pas à crédit, certains usagers sont souvent bloqués faute de moyens pécuniaires. Aussi, par manque de pré-

cautions, certains usagers égarent leurs objets précieux tels que les téléphones portatifs, les portefeuilles voire les billets de banque.

Le bord de la lagune, à défaut de servir de lieu de repos et de plaisir comme dans d'autres pays, sert malheureusement de dépôt d'ordures et de latrine.

Pour les propriétaires de ces infrastructures, il s'agit d'une activité prospère. «Parfois nous recevons jusqu'à 100 clients par jour. Or nous avons trois portes», confie Assogba, un propriétaire du lieu d'aisance.

Quant aux usagers, ils remercient les initiateurs pour avoir pensé à eux. «Partout à Cotonou, on construit des maisons. Les terrains vides qui servaient entre-temps de lieux d'aisance à ceux qui n'ont pas de latrine à la maison, sont aujourd'hui occupés par de belles villas. Mais avec ces latrines en bois, nous pouvons pousser maintenant un ouf de soulagement», fait observer Jean, un habitué de ces lieux.

S'il est vrai que certaines populations tirent énormément profit de ces nouvelles formes de latrines, il n'en demeure pas moins vrai que d'autres en ramassent les peaux cassées. Ceux dont les maisons sont situées aux environs de ces latrines sont exposés aux maladies. En effet, les odeurs pestilentielles qui s'y dégagent indisposent les habitants de ces lieux.

Une situation qui interpelle les autorités compétentes afin d'assurer un mieux-être à toute la population sans faire de victimes innocentes.

Les articles qui punissent le phénomène

L'excision et les mutilations génitales féminines sont des actes prévus et punis par le Code pénal en vigueur en République du Bénin en ses articles 309 à 312.

«Tout individu qui, volontairement aura fait des blessures ou porté des coups ou commis toute autre violence ou voie de fait, s'il est résulté de ces sortes de violence une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours, sera puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 40.000 à 480.000F Cfa». (Article 309 alinéa 1).

«Quand les violences ci-dessus exprimées auront été suivies de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes, le coupable sera puni de réclusion.» (article 309, alinéa 3).

«Si les coups portés ou les blessures faites volontairement sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, le coupable sera puni de peine des travaux forcés à temps. (Article 309 alinéa 4).

«Quiconque aura volontairement fait des blessures ou porté des coups à un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans accomplis ou qui l'aura volontairement privé d'aliments ou de soins au point de compromettre sa santé, sera puni d'un emprisonnement d'un an à trois ans et d'une amende de 4.000 à 240.000F Cfa» (article 312 alinéa 6).

Avec ces articles, le législateur a prévu de punir tous ceux et celles qui s'adonnent à cette pratique humiliante.

Avis donc, aux exciseuses, car la répression ne va plus tarder.

E.G.

RENCONTRE DE LA DÉCENTRALISATION

Rôle des Ong dans le développement à la base passé au crible

Odi I. AITCHEDI

Place et rôle des Ong dans le développement à la base tel est le thème sur lequel les journalistes ont été entretenus par le directeur du centre d'informations régionales pour le développement, Romain A. Houéhou et la directrice de l'Association pour la promotion de l'homme, la protection de l'environnement pour un développement durable (Aphedd-Ong), Victoire Irène Pédé. C'était au siège de l'Ujpb,

dans le cadre des rencontres de la décentralisation.

Après avoir donné une approche de définition d'une organisation non gouvernementale, Romain Houéhou a mis un accent particulier sur la place des Ong dans le développement à la base. «Les Ong occupent une place importante dans l'amélioration des conditions de vie et le développement des initiatives des populations à la base. Elles interviennent dans tous les segments de la vie des populations à

la base», a-t-il fait remarquer. Malheureusement dira-t-il, ces Ong ne siègent pas souvent dans les localités où elles interviennent. Selon lui, l'avènement de la décentralisation pourrait être une nouvelle ère pour les localités autonomes déshéritées ou non. Car ajoutera-t-il, elles peuvent avoir des accords formels de partenariat dans différents secteurs d'activité avec les Ong en fonction de leurs domaines d'activités et leurs expériences sur le terrain.

CONFÉRENCE DE PRESSE DE JAD FOZIS

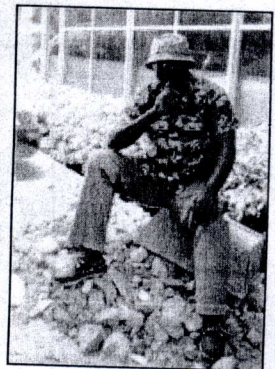
Du reggae au menu samedi

Hamadou ISSA

C'est en prélude au grand concert qu'il donnera le samedi 05 prochain, que l'artiste togolais Jad Fozis a donné hier une conférence de presse au centre culturel français (Ccf) de Cotonou. Ce concert s'inscrit dans le cadre de la campagne de promotion entreprise par l'artiste pour faire connaître ses quatre albums notamment, Sos Africa N'Tifa, héritier, Ça Parle, déjà sur le marché national et international.

En ce qui concerne le concert proprement dit, Jad Fozis promet de faire vibrer le public béninois samedi avec tout son groupe au complet. Reggaeman de son état, il chante la paix, les vécus quotidiens, l'amour en faveur des enfants. Pour lui, «l'enfance est innocence». Il rêve et se dit déjà un défenseur de la paix et de l'amour qui fait défaut entre les hommes. Rien qu'à l'écouter parler, on comprend qu'il n'est pas arrivé à la musique par un simple coup de tête. Et son choix du reggae comme musique de prédilection

s'explique par le fait que pour ce lui, «le reggae est la seule arme qui permet, qui a permis et permettra au peuple noir de revendiquer ses droits». Dur comme fer, l'homme confirme que la musique nourrit son homme. Why? Houlegla, Pot de vin, Papito sont les quelques titres auxquels aura droit le public béninois ce samedi. Le show est garanti.



L'artiste Jad Fozis